Chères et chers collègues, chères et chers étudiant·es,

Par ce courriel, nous vous rendons compte **1°** des avis votés lors de la Formation spécialisée extraordinaire qui s'est tenue le 22 décembre 2023, de 8h à 10h30 **2°** de la déclaration liminaire de l'instance de ce jeudi 25 janvier 2024. Nous vous rendrons compte des débats de l'instance à l'issue de la rencontre avec les Inspecteurs Santé-Sécurité du Ministère que nous rencontrons ce vendredi 26 janvier 2024, dans le cadre d'une première procédure « <u>Désaccord sérieux et persistant</u> ».

Avec nos salutations les meilleures,

Les représentant·es des personnels de la <u>formation spécialisée</u>

Contact : <u>fssct@ehess.fr</u>

secretariat <u>fsssct@ehess.fr</u>

## Déclaration liminaire des représentant·es du personnel FSSSCT, 25 janvier 2024

## L'instance s'est tenue en présence :

- de Romain Huret, président de l'instance
- des représentant·es du personnel : Carole Bedrossian (à distance), Vanessa Caru (à distance), Francie Crebs, Gwenaël Glâtre, Franck Laffeach, Jérôme Lamarque, Sandrine Nadal, Christelle Rabier, Marie-Luce Rauzy (à distance), Paul Sorrentino, Marina Zuccon. Mourad Besbes, Yazid Ben Hounet, Llucile Besombes, Francis Chateauraynaud, Michel Naepels, étaient excusé·es.

Étaient assisté·es de : Isabelle Gomez, conseillère en prévention ; Nathalie Baloteaud, secrétaire administrative de l'instance, Jean-Baptiste Cornette, directeur des affaires juridiques et des achats.

En présence de Natalia Muchnick et de Florence Boulogne.

## Déclaration liminaire des représentant·es du personnel par la FSSSCT, 25 janvier 2024

À l'issue de la déclaration liminaire du président, les représentant·es ont demandé une suspension de séance. À la reprise, après les salutations d'usage, iels ont fait lecture de la déclaration suivante :

Nous sommes inquiet·es.

De toutes parts, nous arrivent les accents de colère au sujet du chauffage à Condorcet, toujours défectueux ; les inquiétudes des étudiant·es étranger·es après le vote de la loi Immigration, les appels à l'aide d'agent·es en situation de grande souffrance au travail.

La Formation spécialisée extraordinaire du 22 décembre 2023 a mis en évidence, une nouvelle fois, la faiblesse de la réponse de l'administration à la situation de Danger grave et imminent déclaré le 2 mars 2023 à la Direction des systèmes d'information, et qui n'a cessé de s'approfondir depuis. En janvier, les représentant es du personnel ont exprimé ressentir les effets somatiques du stress qui trouve son origine dans le travail de l'instance, et dans l'accompagnement individuel des agent-es.

Nous devons avoir l'assurance que la présidence comprend sa responsabilité en matière de santé et de sécurité des agent·es et des étudiant·es et ses obligations de résultats en la matière. Car la pleine participation des représentant·es du personnel à l'instance est désormais en jeu. Nous remercions ici Aurore Flamion, démissionnaire, pour le remarquable travail qu'elle a accompli pour la mise en œuvre de l'instance, y compris par sa participation à la rédaction du règlement intérieur ainsi qu'à la délégation d'enquête « Accident du travail EHESS Marseille ».

Des mesures vont néanmoins dans le bon sens : le président a émis le souhait de se former ; nous même allons recevoir une formation début février ; l'administration a publié le 30 décembre un poste de catégorie A pour un équivalent temps plein pour la prévention, soulageant ainsi Isabelle Gomez qui a assuré cette tâche avec vaillance. Nous la remercions pour tout le travail effectué et nous nous félicitons qu'un poste entier soit désormais dédié à cette question fondamentale de la prévention.

Mais des points plus sombres subsistent. Des décisions touchant à la prévention sont prises sans nous consulter ; nos avis ne reçoivent pas de réponse adéquate (cf. : les votes répétés sur les problèmes de chauffage et de ventilation des bâtiments) ; les documents sur lesquels nous sommes censé·es nous prononcer ne nous parviennent pas à temps — ou pas du tout.

Or nous souhaitons avancer. Des collègues en situation attendent une solution aux risques socio-organisationnels qui pèsent sur leur santé *et qui s'aggravent*. Nous voulons établir pour l'établissement un livret de prévention afin que les agent·es et les usager·es sachent comment procéder pour trouver une réponse adéquate en cas de difficultés au travail. Plutôt que de la prévention secondaire (traitement de la situation à risque) ou tertiaire (réparation), nous souhaiterions privilégier la prévention primaire à l'EHESS, notamment en matière de harcèlement et de discriminations.

Nous espérons vivement que cette instance, notamment à son point « Modalités de communication entre représentant·es du personnel et administration », lève les derniers nœuds de tension, afin que, nous avancions de conserve pour une politique effective de prévention à l'EHESS.

Votre déclaration liminaire, reprochant aux membres de l'instance leur travail au service des agents et des usagers, nous heurte, une nouvelle fois. Monsieur le président.

## Avis votés lors de la Formation spécialisée extraordinaire du 22 décembre 2023, 8h avec pour point unique « Suite à donner à trois signalements à la DSI »

Avis n°1. Les représentant·es du personnel à la formation spécialisée préconisent la **prise immédiate** de mesures conservatoires, telles la suspension du lien hiérarchique entre les personnels ayant signifié leur mal-être au travail et leur(s) supérieur(s) hiérarchique(s) ou la suspension du directeur des systèmes d'information (DSI), tant que l'Inspection du travail n'a pas été saisie et le Danger grave et imminent levé.

Avis n°2. Constatant l'absence de levée du DGI posé au printemps 2023, constatant la non-application de la grande partie des préconisations auxquelles avaient abouti les représentant·es du personnel et la présidence, et s'alarmant de la persistance d'une situation extrêmement inquiétante pour la santé des agent·es de la DSI, les représentant·es du personnel demandent à ce que l'inspection du travail soit saisie pour ce premier Danger grave et imminent.

Avis n°3. Constatant une divergence sur la réalité du danger et sur le signalement Danger grave et imminent déposé le 18 décembre 2023, les représentant es du personnel demandent à ce que l'inspection du travail soit saisie pour ce deuxième Danger grave et imminent.

Avis n°4. Les représentant·es du personnel demandent que tous·tes les membres de la FSSSCT qui en expriment le besoin bénéficient de la protection fonctionnelle et en particulier les deux élues visées par les propos comportant des accusations graves et diffamatoires portées à leur égard par un signalement du 30 novembre 2023, propos qui mettent profondément en cause le rôle et le fonctionnement de l'instance et de leur mandat d'élu·es.

NOTA BENE. À l'issue de l'instance de ce jour, 25 janvier 2024, nous avons appris que la lettre de saisine de l'Inspecteur Santé-Sécurité au Travail, prévue dans le cadre de l'<u>article 67 du décret 1427-2020</u>, était partie le 24 janvier 2023 soit plus d'un mois après le constat de de désaccord sur le Danger grave et imminent.